



Koning Albertlaan 95
9000 GENT

CP 140.01 Autobus et autocars

CP 140.01d Autocars - Services occasionnels

Entrée en vigueur : 1 octobre 2024

Indexation 3,61 % sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs.

Pas pour le personnel de garage.

Indexation prime d'absence, supplément d'ancienneté, activités au garage, rémunération de déplacement, rémunération des jours de compensation, indemnité de sécurité d'existence, indemnité RGPT

Salaires barémiques 38 heures/semaine Services 1 chauffeur		
Temps de service	Salaire (par jour)	RGPT (par heure)
jusqu'à 6h de temps de service	81,63	2,19
de 6h01' à 12h de temps de service	134,44	2,19
pour chaque heure de temps de service en dessus de 12 heures	14,88	2,19
Services plusieurs chauffeurs		
Temps de service	Salaire (par jour)	RGPT (par heure)
11 h	109,39	2,19
12 h	120,63	2,19
13 h	132,02	2,19
14 h	143,30	2,19
15 h	154,65	2,19
16 h	166,02	2,19
17 h	177,19	2,19
18 h	188,62	2,19
19 h	199,83	2,19
20 h	211,24	2,19
21 h	222,60	2,19

Le temps de service journalier est la période entre deux temps de repos journalier ou entre un temps de repos journalier et hebdomadaire.
Heures supplémentaires
Les heures supplémentaires sont calculées sur une période de 6 mois (de 01.01 à 30.06 ou de 01.07 à 31.12)

Temps de service de plus de 1.564,5 heures/sé semestre	17,40
--	-------

09.10.24

Indemnités

Supplément d'ancienneté

2,62 EUR

Pour chauffeurs avec 10 ans d'ancienneté dans la même entreprise (montant par prestation).

Jour d'inactivité à l'étranger

	Prime d'absence (par jour)	RGPT (par heure)
Jour d'inactivité à l'étranger	110,69	0,00
Service jusqu'à 6h à l'étranger	110,69	2,19
Activités de garage		
Temps de service	Salaire (par jour)	RGPT (par heure)
Service jusqu'à 6h 30min	110,69	0,00
Service de 6h 31 min à 8h	132,07	0,00
Déplacement avec un autre véhicule		
	Salaire (par jour)	
de plus de 6h	110,69	
de moins de 6h	81,63	
Jours de compensation		
	Salaire (par jour)	
du travail du dimanche qui ne sont pas récupérés dans les 6 jours	134,44	
pour les jours fériés	134,44	
Travail du dimanche et des jours fériés		
Temps de service	Supplément	
service de 6h au maximum: augmentation de l'indemnité journalière garantie avec un montant forfaitaire de:	30,00	
service de plus de 6h: augmentation de l'indemnité journalière garantie avec un montant forfaitaire de:	50,00	

Pas cumulable avec le supplément pour les jours de compensation pour le travail du dimanche qui n'est pas récupéré dans les 6 jours.

Salaire horaire en cas de chômage économique

17,6376 EUR

Idem maladie, accident du travail, congé éducatif et formation permanente.

Travail mixte au-delà de 6h d'amplitude

Autobus - autocar:

l'indemnité complète journalière tombe sous l'indemnité d'autobus.

Autocar - service spécial d'autobus:

l'indemnité complète journalière suit les règles du secteur auquel le travailleur a consacré le plus grand nombre d'heures de travail.